

CONSIGNES POUR LA CIRCULATION DES ELEVES RENTREE 2020 (valables jusqu'à nouvel ordre)

Principe de base : sauf pendant la demi-pension, les élèves de 6ème doivent aller dans la cour avant. Les élèves des 3 autres niveaux vont dans la cour principale. A 13h15, les élèves de 6ème vont également se ranger dans la cour avant (un rang devant chaque pilier, affichage en cours de réalisation). **A 13h15, après avoir déjeuné, les élèves de 6^{ème} rejoignent leur cour.**

MONTEE :

A 8h, 10h10, 13h30 et 15h35, les élèves se rangent dans leur cour respectives et la Vie Scolaire fait monter les classes en commençant par celles qui ont cours au 4ème étage, puis au 3ème et ainsi de suite, en utilisant les parcours bleu (escalier A, pour les salles 401 à 406, 301 à 306, 201 à 203) et vert (escalier central B, pour les salles 407 à 412, 307 à 312, 206 à 212, 102, 103 et RDC).

Les élèves qui commencent les cours à 8h55, 11h10, 14h25 et 16h30 suivent également les parcours bleu et vert selon la salle où ils se rendent.

Lorsque les élèves arrivent au collège pour leur premier cours, ils utilisent la porte da gauche (lorsque l'on est face au bâtiment) pour suivre l'itinéraire bleu, et la porte de droite pour suivre l'itinéraire vert.

DESCENTE :

Les classes occupant les salles 401 à 404, 301 à 304, 201 à 203 descendent par l'escalier A (arrivée dans la cour principale près de la salle Anastacia).

Les classes occupant les salles 405 à 407, 305 à 308, 206 à 209, 102 et 103 descendent par l'escalier central B.

Les classes occupant les salles 409 à 412, 309 à 312, 210 à 212 descendent par l'escalier C et rejoignent l'escalier central B par le 1^{er} étage.

Quel que soit l'escalier emprunté, les élèves se répartissent dans les 2 cours selon le principe de base (6ème à l'avant, autres niveaux dans la cour principale).

MOUVEMENTS VERS DES SALLES SPECIFIQUES (sciences et arts) AUX INTERCOURS :

La montée vers ces salles (407, 409, 410, 412, 201, 203, 206) s'effectue selon les parcours bleu et vert déjà définis. La descente vers ces salles est régie de la même façon que la descente aux récréations (voir paragraphe « descente »).

En cas de déplacement entre deux salles situées au même étage, les élèves vont d'une salle à l'autre en utilisant le couloir.